

Folia Pharmacotherapeutica décembre 2022

## Indisponibilité du thiopental : alternatives dans la pratique de l'euthanasie

Le thiopental est utilisé pour pratiquer l'euthanasie. Lorsqu'il est administré par voie intraveineuse, ce médicament induit un coma profond et peut dans certains cas déjà provoquer un arrêt respiratoire et le décès. Si après cela, le patient n'est pas encore décédé, un médicament curarisant (« relaxant musculaire ») est ensuite administré, ce qui conduit au décès.

Le thiopental n'étant plus disponible sur le marché belge, la spécialité contenant du thiopental (Thiobarbital B.Braun®) est importée et distribuée en Belgique depuis 2011 grâce à une dérogation. Fin novembre, l'Agence fédérale des médicaments et des produits de santé (AFMPS) a signalé que cette spécialité n'est plus disponible sur le marché belge en raison d'un arrêt de production. Après épuisement des stocks chez les grossistes et dans les hôpitaux, il y aura une indisponibilité du thiopental en Belgique dans les prochaines semaines.

**L'AFMPS cherche une solution durable à ce problème et propose, comme alternative, d'importer le thiopental de l'étranger sur base individuelle.** Ceci implique des démarches administratives et logistiques supplémentaires pour le médecin prescripteur et le pharmacien délivreur (voir Intro.2.2.12.).

**Autre option dans cette situation : le recours au propofol**, la seule alternative disponible pour l'induction du coma en euthanasie en cas d'indisponibilité du thiopental. Le propofol est un médicament hospitalier (tout comme les myorelaxants utilisés en euthanasie), mais, dans le contexte de l'euthanasie, il peut également être délivré par un pharmacien d'officine et administré en dehors de l'hôpital. Pour plus d'infos sur le propofol comme alternative au thiopental dans le cadre de l'euthanasie, voir notre article Folia de juillet 2019.

Dans ce contexte de pénurie, la planification et la mise en œuvre d'une euthanasie exigent donc plus que jamais une préparation et une consultation approfondies entre le médecin et le pharmacien sur les médicaments à utiliser et leurs modalités de délivrance.

### Colophon

Les *Folia Pharmacotherapeutica* sont publiés sous l'égide et la responsabilité du *Centre Belge d'Information Pharmacothérapeutique* (Belgisch Centrum voor Farmacotherapeutische Informatie) a.s.b.l. agréée par l'Agence Fédérale des Médicaments et des Produits de Santé (AFMPS).

Les informations publiées dans les *Folia Pharmacotherapeutica* ne peuvent pas être reprises ou diffusées sans mention de la source, et elles ne peuvent en aucun cas servir à des fins commerciales ou publicitaires.

### Rédacteurs en chef: (redaction@cbip.be)

T. Christiaens (Universiteit Gent) et  
J.M. Maloteaux (Université Catholique de Louvain).

### Éditeur responsable:

T. Christiaens - Nekkersberglaan 31 - 9000 Gent.